drone-spot

FICHE DE VOL

Générée le 23 novembre 2026

Cascade de la pissevache

Eau · Suisse

Coordonnées GPS	46.14409, 7.02933
Altitude	476 m
Hauteur maximale	100 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Aéroport de Bex 13 km, direction N · spot 76 m plus haut
Référence du spot	302120

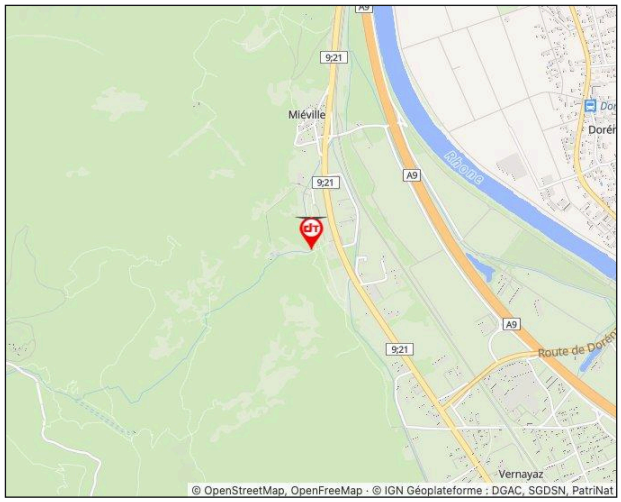

Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Lun. 23 nov.	07:11	07:44	16:53	17:26	9 h 09	07:44–08:31 · 16:05–16:53
Mar. 24 nov.	07:12	07:45	16:52	17:25	9 h 07	07:45–08:33 · 16:04–16:52
Mer. 25 nov.	07:13	07:46	16:51	17:25	9 h 05	07:46–08:34 · 16:04–16:51

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aéroport de Bex	Aérodrome	13 km, direction N	400 m
Hélistation de Collombey-Muraz	Hélistation	15 km, direction N	392 m
Altiport de Croix de Coeur	Aérodrome	16 km, direction E	2 128 m
Altisurface du Glacier Du Tour	Aérodrome	18 km, direction S	3 100 m

Description

Près de Miéville, non loin de Martigny. Accès facile avec parking à 100 m de la cascade. Altitude et hauteur de la cascade 105m, attention aux embruns générés par la cascade si vous allez trop près dans le bas. Avec soleil en début de matinée possibilité d'avoir de multiples arc en ciel dans la cascade, dire d'un photographe pro qui m' accompagnait. Aussi faire attention à la bise de montagne qui peu être forte à cet endroit.

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=302120

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=46.14409&lon=7.02933
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.